



Ordre des technologues
en **imagerie médicale**,
en **radio-oncologie** et en
électrophysiologie médicale
du Québec



Les
Technologues
engagés dans la **qualité**
de leur **pratique**

Le **PROCESSUS** **PAS À PAS** d'inspection

des technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie
et en électrophysiologie médicale du Québec



Étapes

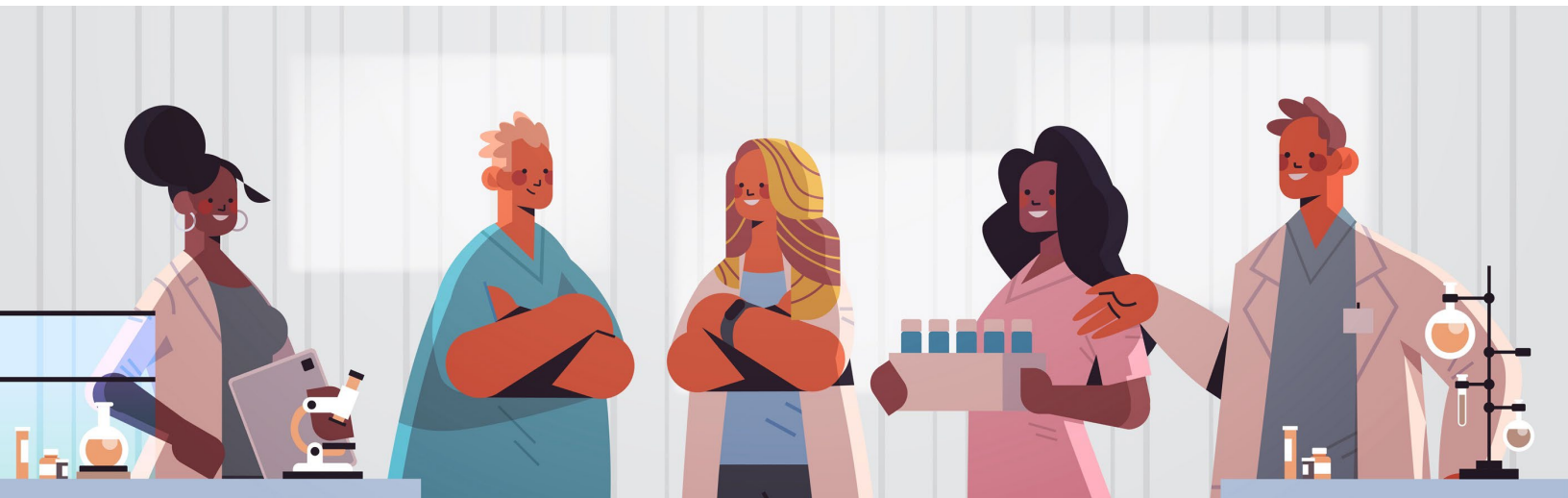
de la période d'inspection





TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	2
PRÉAMBULE	3
LE PROCESSUS PAS À PAS	4



PRÉAMBULE

Ce document a pour objectif de faciliter la compréhension des membres quant au fonctionnement du programme d'inspection. Les différentes phases du processus y sont présentées de manière simplifiée, afin de permettre à chacun de mieux saisir ce qu'implique chacune d'elles. Il est à noter que ces phases ne sont pas interdépendantes et peuvent être réalisées de façon distincte.



Les
Technologues
engagés dans la **qualité**
de leur **pratique**



LE PROCESSUS PAS À PAS

L'Ordre compte trois (3) programmes d'inspection :

- 1** Le programme de surveillance générale;
- 2** Le programme de surveillance de la pratique autonome;
- 3** Le programme de surveillance en mammographie.

Chaque année, 20% des technologues de chacun de ces trois (3) programmes recevront un avis d'inspection. Certains technologues sont sélectionnés selon des facteurs de risques déterminés et d'autres de façon aléatoire.

Chaque programme d'inspection comprend **trois (3) phases distinctes**, à savoir :

- ✔ L'évaluation professionnelle
- ✔ La visioconférence
- ✔ La visite

Ces phases sont indépendantes les unes des autres et se déroulent généralement dans l'ordre présenté ci-dessous. Elles pourraient toutefois être réalisées dans un ordre différent selon certaines situations particulières. D'une phase à l'autre, un nombre déterminé de technologues est sélectionné afin de poursuivre l'inspection vers une autre phase.

L'amorce des différents programmes d'inspections s'effectue aux périodes suivantes :

- ✔ Surveillance générale (SG) : Avril et septembre
- ✔ Pratique autonome (PA) : Mai
- ✔ Mammographie (Mammo) : Septembre

Voici ce que le technologue sélectionné doit faire pour chacune des phases d'inspection.

Important :

Pour accéder à votre dossier d'inspection en ligne :

- Connectez-vous au Portail de l'Ordre;
- Sur la page d'accueil à la section *Mon dossier d'inspection* cliquez sur *Connexion*.

Je m'assure que mon dossier professionnel dans le portail de l'Ordre est à jour et que les secteurs d'activités y figurant sont valides.



ÉVALUATION PROFESSIONNELLE

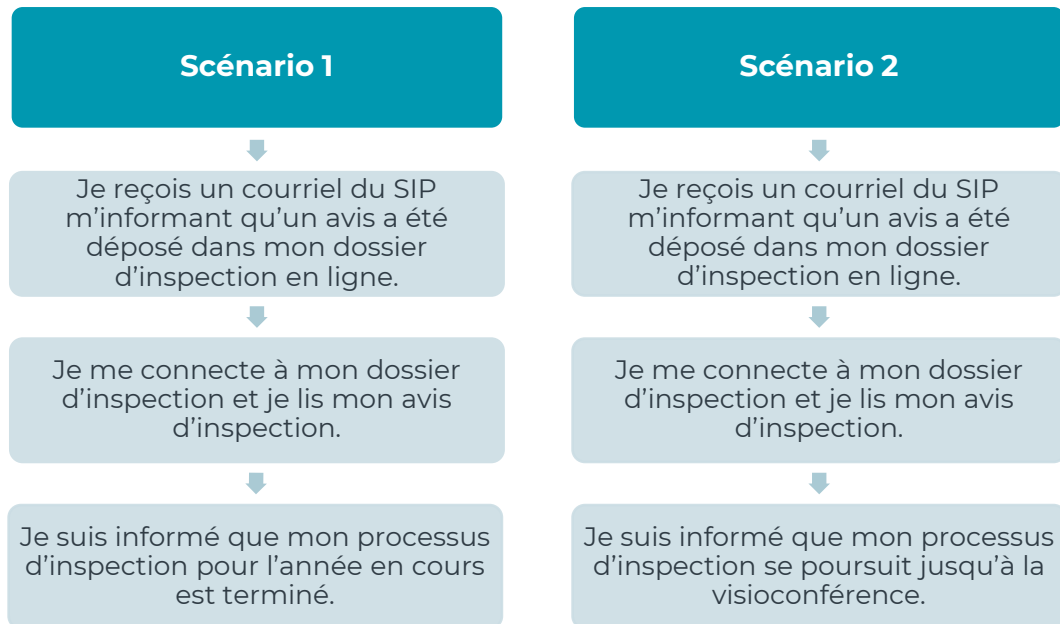
En avril (SG), en mai (PA) ou en septembre (SG, Mammo)

- ✔ Je reçois un courriel du service d'inspection professionnelle (SIP) m'invitant à me connecter à mon dossier d'inspection en ligne.
- ✔ Je me connecte à mon dossier d'inspection et je lis mon avis d'inspection.
- ✔ Je remplis dans un délai de 4 semaines, les questionnaires de l'évaluation professionnelle, lesquels sont en lien avec mes secteurs d'activité.
- ✔ Une fois les questionnaires soumis, je reçois un courriel m'informant de ma note globale.
- ✔ Je me connecte à mon dossier d'inspection afin de consulter mon rapport d'évaluation détaillé, lequel est généré automatiquement par le système.
- ✔ Je prends également connaissance des réponses aux questionnaires remplis, lesquelles sont disponibles pour consultation pendant 48 heures.

Bon à savoir

Deux (2) heures de formations sont allouées pour la réalisation de l'évaluation professionnelle par période de référence. Ces heures sont ajoutées automatiquement à la fin de l'année de référence en cours.

APRÈS LE DÉLAI DE 4 SEMAINES, DEUX SCÉNARIOS SONT POSSIBLES :



VISIOCONFÉRENCE

- ✔ Je reçois un courriel du SIP afin de planifier la date et l'heure de la visioconférence d'une durée de 45 minutes. Je peux participer à la visioconférence à l'endroit de mon choix (p. ex. maison, travail).
- ✔ Je dois avoir un accès Internet et un ordinateur, cellulaire ou tablette munie d'une caméra et d'un microphone.
- ✔ Si je n'en possède pas, je le mentionne au SIP.
- ✔ Je reçois un courriel du SIP me confirmant la date et l'heure de la visioconférence. L'information est également disponible dans mon dossier d'inspection en ligne.
- ✔ Mon employeur reçoit également une confirmation par courriel.
- ✔ Quelques jours avant la date prévue de ma visioconférence, je reçois mon lien Teams par courriel.
- ✔ Je réalise la visioconférence avec un inspecteur à la date et à l'heure convenues.

APRÈS LA VISIOCONFÉRENCE, DEUX SCÉNARIOS SONT POSSIBLES :

Scénario 1

Je reçois un courriel du SIP m'informant qu'un avis a été déposé dans mon dossier d'inspection en ligne.

Je me connecte à mon dossier d'inspection et je lis mon avis d'inspection.

Je suis informé que je ne suis pas sélectionné pour la visite et qu'un rapport d'inspection me sera envoyé dans les prochaines semaines.

Au moment venu, je prends connaissance des recommandations qui me sont adressées dans mon rapport d'inspection.

Je prends un engagement en lien avec les recommandations émises dans les 15 jours suivant la réception de mon rapport d'inspection.

Mon inspection professionnelle pour l'année en cours se termine lorsque je procède à mon engagement dans mon dossier d'inspection.

Scénario 2

Je reçois un courriel du SIP m'informant qu'un avis a été déposé dans mon dossier d'inspection en ligne.

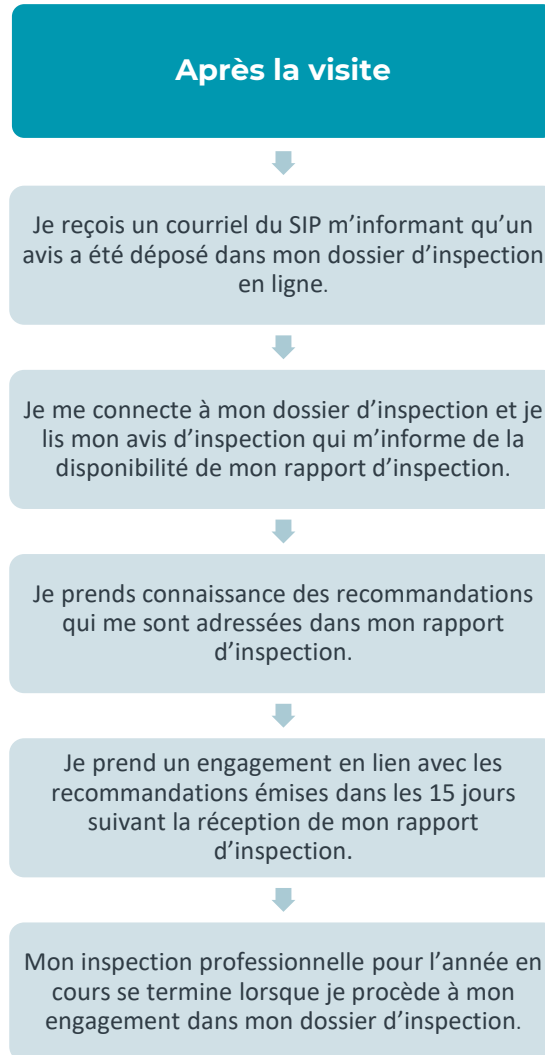
Je me connecte à mon dossier d'inspection et je lis mon avis d'inspection.

Je suis informé que mon processus d'inspection se poursuit jusqu'à la visite.

VISITE

- ✔ Je reçois un courriel du SIP afin de planifier la date et l'heure de la visite dont la durée est d'une demi-journée.
- ✔ Mon employeur reçoit également une confirmation par courriel.
- ✔ À la date convenue, je reçois la visite d'un inspecteur.

QUE SE PASSE-T-IL **APRÈS** LA VISITE?



Pour toutes questions, n'hésitez pas à communiquer avec nous au sip@otimroepmq.ca



Les
Technologues
engagés dans la **qualité**
de leur **pratique**



Le processus pas à pas d'inspection



Ordre des technologues
en **imagerie médicale**,
en **radio-oncologie** et en
électrophysiologie médicale
du Québec

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES

